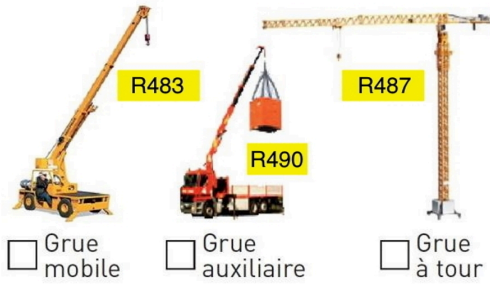


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES BRAS DE LEVAGES (COMPTE RENDU FINAL)



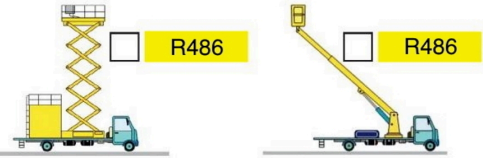
Date	11 sept. 2026
N° de client	78
N° de rapport	BRA-1015
N° interne de contrôle	3
Prochaine vérification	11 mars 2027



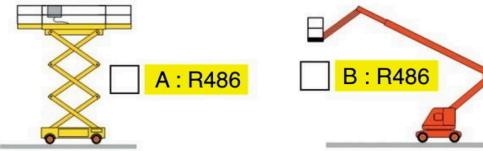
☐ Grue mobile ☐ Grue auxiliaire ☐ Grue à tour



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ R486 ☐ R486



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ Cat1A, 1B R489



☐ Cat2A, 2B R489



☐ Cat3 R489



☐ Cat4 R489



☐ Cat5 R489

(réparateur, contrôleur, livreur)



☐ Bras de levage



☐ Hayon élévateur



☐ BOM et compacteur



☐ Accessoires de levage



☐ Matériel de garage

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre CANDAELE	Société	COQUART EU	Signature	
-----	--------------------	---------	------------	-----------	--

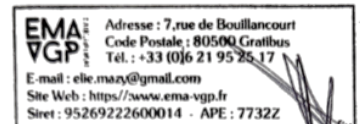
IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : HYVA LIFT	MARQUE VÉHICULE
Modèle : 20.53.S	VOLVO
N° de Série : 401993	TYPE
CATÉGORIE :	FMX 460
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 20394.0 Kg	EG-376-XN
ANNÉE DE FABRICATION : 07/2016	Kilomètrage
Marquage CE : Oui	224812
COMPTEUR HORAMÈTRE :	N° du Parc

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :



L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MAZY ELIE	Société : EMA V.G.P.
-----------------	----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

EMA V.G.P
MAZY ELIE

N° d'agrément VGP : 8042307OX

Date : 11 sept. 2026

Prochaine contrôle : 11 mars 2027

Client : COQUART EU

MarqueHYVA LIFT

Modèle20.53.S

N° de Série401993

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Oui

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

✓

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B D NEO V/F N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

Ossature de l'appareil

B D NEO V/F N°

Fixations au porteur (serrage, fissures, oxydations...)

Poutre d'appui des vérins de benne (fissures, oxydation...)

Faux-châssis (fissures, oxydation, déformations...)

Vérins de benne ((fixations, étanchéité, état des tiges...)

Commandes à leviers sur les distributeurs démontés☆

Clapet sur vérins de benne (fixation, tuyauteries...)

Appuis centreurs

Traverses d'appui (état des soudures...)

Bras (état général, fissures, déformations...)

Potence

Vérin de potence

Patins de calage potence (si coulissante)

Articulation bras/biellette

Dispositif de verrouillage bras/biellette

Biellette

Verrouillage(s) de benne (vérin, crochets, goupilles)

Le verrouillage de caisse paraît mécaniquement défectueux (présence de suintement autour du bloc du verin de vérouillage)☆

Galets de roulement

Crochet de levage (usure, déformations, soudures...)

Chaînes de levage (bras à chaînes)

Conduites hydrauliques (rigides et flexibles)

Vérins anti-cabrage ou béquille à rouleau

Bloc distributeurs (fuites, fixations...)

Faisceau électrique (connexions des distributeurs...)

Conduites pneumatiques de commande

Réservoir d'huile hydraulique (niveau, état, fixation...)

Conduites de refoulement pompe et retour réservoir

Barre anti-encastrément escamotable

B D NEO V/F N°

N° d'homologation :58 R-0213150 - Réf.2920531DM - OF : 17610011

État général (déformations, articulations,...)

Fonctionnement

Dispositifs règlementaires

B D NEO V/F N°

Repère de centre de gravité

Plaque de charge Est-ce que la C.M.U. sur la plaque de charge est la même que celle du certificat de carrossage ?☆

Abaque(s) de charge, CMU = 20394 Kg

Plaque constructeur

Avertissement des zones dangereuses

Consignes de sécurité à chaque poste de commande

Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident (arrêt d'urgence à chaque poste de commande)☆

Poste de commande

B D NEO V/F N°

Accès au poste de commande

Boîtier de commande (état)

Fonctionnement des leviers de commande

Repérage des commandes

Lisibilité des consignes générales de sécurité

Indicateur de verouillage latéral de benne

Indicateur de blocage suspensions (sonore + visuel)

Indicateur de position BAE (visuel)

Dispositifs optionnels

B D NEO V/F N°

Éclairage de travail

Autres dispositifs

B D NEO V/F N°

État de la benne

B D NEO V/F N°

Axe de préhension

Butées de verrouillage

Longerons

Fermetures arrières

ESSAI DE FONCTIONNEMENT DU BRAS

NB : les essais en charge ne sont à réaliser que si l'état du bras le permet.

B D NEO

Interdiction de mouvements de la potence en position bennage

Fonctionnement et réglage du limiteur de capacité (charge nominale + 10 % maxi)

Fonctionnement général du bras de levage (mouvements sans à-coups, bruits, vibrations, échauffements, jeux anormaux...)

ESSAI DE MAINTIEN DE CHARGE

B D NEO

Charge d'essai mise à disposition 8500 Kg

Étanchéité des circuits

Descente de la charge par rapport au sol : 0 mm

En cas de descente excessive de la charge, indiquer le ou les vérins sur lesquels se situe la fuite :

Vérin de 1 Déplacement de 0 mm

Vérin de 2 Déplacement de 0 mm

EXAMENS ET ÉPREUVES

Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP

Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mm recommandation VGP)

Charge d'essai : 8500 Kg à une distance mesurée de : 3 m

Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?

Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?

EMA VGP

Adresse : 7,rue de Bouillancourt
Code Postal : 80500 Gratias
Tél.: +33 (0)6 21 95 26 17
E-mail : elm.mazy@gmail.com
Site Web : https://www.ema-vgp.fr
Siret : 9526922600014 - APE : 7732Z

2 / 2